

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 octobre 2024

Convocation en date du 9 octobre 2024,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

N° D2024038

**Objet : MODIFICATION DES
MONTANTS DE L'IFSE**

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE - Mireille
MORNAY – Bernard PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc
ROUX – Jean Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Vincent
MANCOUSO

CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER – Jean François
JANNET

3CM : Andrée RACCURT – Philippe BELAIR – Jean-Philippe
FAVROT

CCMP : Josiane BOUVIER

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD

RAPC : Antoine BAUTAIN

HBA : Alain AUBOEUF

Excusés remplacés par le suppléant :

Excusés ayant donné procuration :

CCMP : Claude CHARTON pouvoir à Josiane BOUVIER

Excusés:

CA3B: Patrick BOUVARD – Thierry PALLEGOIX

CCPA : André MOINGEON – Max ORSET

CCMP : Christine FRANCOIS

CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric
TOSEL

CCD : Sonia PERI

RAPC : Frédéric MONGHAL

Pour rappel, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, S
l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est composé de 2 parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertises (IFSE) fixée en tenant compte du niveau de responsabilité, d'expertises et de sujétions dans l'exercice des fonctions occupées. Elle est modulée selon l'expérience professionnelle avec l'approfondissement des savoirs, les connaissances acquises de la pratique et l'élargissement des compétences.
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) qui prend en compte l'engagement et la manière de servir appréciée au moment de l'entretien professionnel.

Monsieur Cristin, Président, rappelle les délibérations

- D2018040 du 13 décembre 2018 concernant l'attribution de IFSE, et D2022027 du 5 juillet 2022 concernant les montants de référence,
- D2021044 du 30 novembre 2021 sur le Complément Indemnitaire Annuel.

Et propose des nouveaux montants de référence pour le groupe de fonctions A1.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de modifier, à compter du 1^{er} novembre 2024, les montant de référence pour le groupe d'emplois A1 pour la part IFSE

FIXE les nouveaux montants selon le tableau ci-dessous :

Groupe	Montant de base annuel			
	IFSE minimum	IFSE maximum	CIA minimum	CIA maximum
A1	21 000	40 000	0	2 100
A2	11 000	22 000	0	1 100
A3-B1	10 000	15 000	0	1 000
B2	8 000	11 000	0	800
B3-C1	7 000	10 000	0	700
C2	4 000	6 000	0	500

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.



Yves CRISTIN
Président